



Schweizer Geologenverband
Association suisse des géologues
Associazione svizzera dei geologi
Associazium svizra dals geologs
Swiss Association of Geologists

Geschäftsstelle
Dornacherstrasse 29/Pf
4501 Solothurn
Telefon 032 625 75 75
Telefax 032 625 75 79
e-mail info@chgeol.org
www.chgeol.org

Concept de formation continue de CHGEOL

Le concept de formation continue doit soutenir les membres de CHGEOL, afin qu'ils puissent fournir aux mandataires et à la collectivité des prestations de qualité irréprochable. Une condition fondamentale à la réalisation de cette exigence est de maintenir continuellement ses connaissances dans son domaine au niveau le plus actuel. Cela implique la prise en considération et l'application des nouveaux développements scientifiques, des nouvelles méthodes d'investigation et de travail, ainsi que la connaissance des lois, normes, directives actuellement en vigueur etc... (compétences spécialisées). Conformément à ceci, il est aussi important d'encourager l'acquisition de compétences dans les secteurs de l'organisation et de la finance (compétence de gestion) ainsi que ceux de la communication et de la rhétorique (compétence sociale). Les connaissances et capacités nécessaires peuvent être acquises des manières suivantes:

Offres de perfectionnement:

- Cours de formation continue
- Cours post grade
- Workshops
- Séminaires techniques
- In-house Training
- Participation à des congrès
- Participation à des excursions géologiques

Autres activités professionnelles à «caractères formatifs»:

- Participation active aux événements d'une association professionnelle
- Participation à des collèges d'experts
- Coopération dans des instances politiques spécialisées
- Publication dans le domaine des sciences de la terre
- Livre dans le domaine des sciences de la terre
- Enseignement parallèlement à l'exercice de l'activité professionnelle

L'étude de documents spécialisés, normes, directives... est considérée comme obligatoire pour l'exercice de la profession et n'est ainsi pas mentionnée explicitement. Ceci est également valable pour les recherches sur internet.

Parallèlement au secteur des sciences de la terre, les activités de perfectionnement peuvent aussi être implantées dans d'autres domaines importants pour l'activité professionnelle (compétence sociale et de gestion).

Soutien à la formation continue

CHGEOL soutient les activités de perfectionnement en mettant à la disposition des membres les aides suivantes:

- Conseils sur la littérature spécialisée actuelle
- Indications sur des possibilités de perfectionnement actuelles
- Listes des normes, orientations, directives etc.
- Mise à disposition de «rapports types».
- E-mails d'information réguliers

Si une demande suffisamment conséquente se fait sentir, CHGEOL peut aussi organiser de lui-même des prestations de formation continue.

Documentations et certifications des efforts de formations continues

Afin de contrôler et documenter personnellement et publiquement ses efforts de formation continue, chaque membre doit tenir un registre de ses activités de perfectionnement. CHGEOL met à disposition un formulaire grâce auquel chaque membre peut rapporter ses efforts de perfectionnement pour l'année en cours et l'évaluer conformément au système de point suivant.

Pour honorer leurs efforts de perfectionnement, les membres remplissant les exigences nécessaires peuvent demander un titre spécial.

Évaluation des activités de perfectionnement (conditions pour l'obtention du titre)

Les activités reconnues couvrent en plus de la formation continue au sens strict, les activités professionnelles à «caractères formatifs». Tous les secteurs importants pour le travail doivent être pris en considération, c.-à-d. en plus des sciences de terre, la mécanique de sol, l'environnement, l'analyses de données, le droit, les sciences économiques relatives à la gestion des entreprises, l'administration, la communication. L'évaluation est basée sur le système de points suivant:

Formation continue au sens strict:

- | | |
|--|------------------|
| ▪ Cours de formation continue | (2 Points/heure) |
| ▪ Cours post grade | (2 Points/heure) |
| ▪ Workshops | (2 Points/heure) |
| ▪ Séminaires techniques | (2 Points/heure) |
| ▪ In-house Training | (1 Point/heure) |
| ▪ Participation à des congrès | (1 Point/heure) |
| ▪ Participation à des excursions géologiques | (1 Point/heure) |

Autres activités professionnelle à «caractères formatifs»:

- Participation active aux événements d'une association prof. (1 Point/heure)
- Participation à des collèges d'experts (1 Point/heure)
- Tenue d'un séminaire (4 Points/heure)
- Article dans le domaine des sciences de la Terre (8 Points)
- Livre dans le domaine des sciences de la Terre (40 Points)
- Activité d'enseignement parallèlement à l'exercice de la profession (1 Point/heure)

Les cours et autres activités effectués doivent être attestées si possible au moyen d'un certificat. Une liste officielle d'activités reconnues n'est pas établie. En cas de doute ou de questions la Commission de Qualité (CQ) tranche. Le CQ peut décider d'attribuer un nombre de point spécial à certain cours particuliers.

Exigence de perfectionnement

CHGEOL juge qu'au minimum 120 points de perfectionnement (distribués sur 3 ans) sont nécessaires pour assurer le maintien des connaissances au niveau le plus actuel. Cela correspond (selon le type d'activités) à environ 2.5 à 5 jours de perfectionnement par année. Ceci est donc l'exigence fixée pour l'obtention du titre spécial " CHGEOL^{cert}" ou "European Geologist".

Entre en vigueur, dès l'approbation par l'assemblée générale au 19. Mars 2010.